



INSCRIPTION au SPUC gymnastique

E-mail : spuc.gym.pessac@gmail.com

Adresse : 156 Avenue Jean Jaurès, Pessac

Site web : spucgympeccac.sportsregions.fr

Votre dossier d'inscription se compose de deux feuilles, veuillez remplir **intégralement** la 1^{ère} fiche d'inscription et seulement le début de la 2^{ème} feuille. Toutes les informations sont obligatoires pour pouvoir être licencié ainsi que le **règlement**, la **photo** et le **certificat médical** si besoin.

COTISATION

Une fois que l'inscription sera validée, vous recevrez par mail une facture afin de justifier que vous êtes à jour de cotisation.

Pour les personnes domiciliées à PESSAC, si vous n'avez pas encore le PASS'Enfant ou le PASS'Jeune, vous devez faire l'avance de 10 € qui vous seront remboursés dès réception.

Si votre CE participe aux frais de cotisation, vous devez nous faire un chèque du montant de l'adhésion qui sera encaissé. Une fois que vous porterez le règlement de votre CE, si celui-ci est reversé exclusivement à l'ordre du club, nous vous ferons un chèque de remboursement du montant réglé. Pensez bien à nous demander une facture lors de l'inscription.

Joindre impérativement votre adresse mail pour recevoir une attestation à imprimer ou une enveloppe supplémentaire timbrée à vos nom et adresse pour recevoir une attestation papier si l'original est exigé.

ASSURANCE

La licence de la FFG comprend une assurance obligatoire. Conformément à l'article L 321-4 du Code du Sport, nous vous informons de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique peut exposer l'adhérent, c'est pourquoi, nous vous demandons de prendre connaissance des garanties de base ALLIANZ et garantie complémentaire et facultative. Ces garanties sont disponibles sur le site internet du SPUC et nous tenons à votre disposition un formulaire d'adhésion. Veuillez noter que l'envoi du coupon et du règlement à la FFG est à votre charge (l'adresse ainsi que tous les renseignements se trouvent sur le formulaire).

CERTIFICAT MEDICAL

Pour les anciens licenciés, le certificat médical est valable 3 ans. Dans l'intervalle entre deux certificats médicaux, le licencié devra remplir un questionnaire de santé. Ce questionnaire lui permettra de déceler d'éventuels symptômes ou indices de fragilité et l'amener à consulter un médecin. Le licencié attestera lui-même auprès de la fédération qu'il s'est livré à cette auto-évaluation au moment du renouvellement de sa licence.

Pour les nouveaux adhérents, il est rappelé que le certificat médical est obligatoire pour la pratique d'une activité sportive. Il ne faut pas oublier qu'en cas de non présentation de ce certificat, la licence n'est pas valable et **vous risquez donc de ne pas être assuré en cas d'accident** ou en cas de responsabilité civile si par malheur vous blessiez quelqu'un lors de la pratique sportive.

Pour la pratique en compétition, nous vous demandons 2 chèques de caution :

- Un chèque de 50 euros d'acompte pour l'achat du justaucorps de l'équipe (si besoin)
- Un chèque de 30 euros qui sera encaissé dans le cas d'une absence à une compétition sans justification médicale